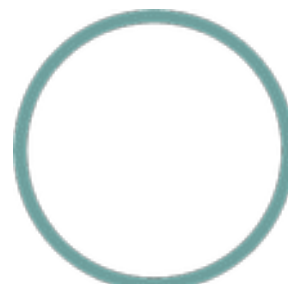


DANSE

Parcours et Activités



La pratique de la danse est régie par la loi du 10 juillet 1989, relative à l'enseignement de la danse, inscrite au livre III du code de l'éducation. Cette dernière stipule que la danse n'est pas considérée comme une pratique sportive standard.

L'article 2 précise que : « Les exploitants doivent s'assurer, avant le début de chaque période d'enseignement, que les élèves sont munis d'un **certificat médical** attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement qui leur est dispensé. Ce certificat doit être renouvelé chaque année. A la demande de tout enseignant, un certificat attestant un examen médical supplémentaire doit être requis ».

Esthétique	Jour & heure	Professeur	Cours	Salle
Classique	Lundi 18h-19h15	Laure DESBOIS	Débutants niveau 1	Espace Associatif 4 ^e étage ROSTRENE
	Lundi 19h15- 20h45		Ados Adultes	
	Jeudi 17h45-19h15		Débutants niveau 2	
	Jeudi 19h15- 20h		Préparation pointes et demi-pointes (+12ans)	
Contemporain	Mardi 17h-18h	Nathalie VALLEE	Percussions corporelles	Espace Associatif 4 ^e étage ROSTRENE
	Mardi 18h-19h25		Ados-Adultes	
	Un samedi par mois 13h30-16h30		Atelier chorégraphique	
Hip Hop	Vendredi 17h-18h	Stéphane VORN	8-10 ans	Espace Associatif 4 ^e étage ROSTRENE
	Vendredi 18h-19h		10-14 ans	
	Vendredi 19h-20h15		15 ans et +	
Jazz	Samedi 10h-11h15	Aldja DJAHNINE	8-10 ans	Espace Associatif 4 ^e étage ROSTRENE
	Samedi 11h15-12h30		11-13 ans	